

LE GOUVERNEMENT LANCE L'IDÉE DE SUPPRIMER LA NOTATION DES FONCTIONNAIRES

par LEÏLA DE COMARMOND – 27 novembre 2006

Les moyens consacrés par les administrations à la notation

	Nombre d'heures mobilisées	Dépense estimée (en euros)
Finances (partiel)	1.221.300	18.287.600
Equipement	360.000	4.138.000
Aviation civile	41.720	298.105
Conseil d'Etat	3.420	13.130
Ecologie	7.570	47.400
Cour des comptes	3.900	22.200
Affaires étrangères	9.390	117.400
Services du Premier ministre	1.450	12.900
Education nationale	106.170	1.396.900
Agriculture	5.720	85.400

« Les Echos » / Source : Rapport sur « L'évaluation et la notation de fonctionnaires de l'Etat » pour le ministère de la Fonction publique

Ce n'est en théorie qu'un rapport d'étape, mais sa pertinence, ou plutôt son impertinence, a séduit le ministre de la Fonction publique, puisque celui-ci a demandé sa présentation aux syndicats, à l'occasion de la réunion du Conseil supérieur de la fonction publique, le 25 octobre dernier. Il propose en effet de supprimer un symbole fort de la fonction publique : la notation des agents de l'Etat qui conditionne la rapidité de leur avancement (le franchissement d'échelons), donc de leur progression salariale hors promotions. Le document de 28 pages a été rédigé par six hauts fonctionnaires emmenés par Jean-Pierre Weiss, ingénieur général des Ponts, pour le compte du comité d'enquête sur le coût et le rendement des services publics, que Christian Jacob avait saisi le 31 janvier dernier sur le sujet.

Pour justifier sa proposition, il s'appuie paradoxalement sur le succès de la réforme de la procédure lancée en mai 2002 par Michel Sapin, ministre de la Fonction publique de Lionel Jospin. Le système avait perdu tout sens, 92 % des fonctionnaires étant notés 19/20 ou 20/20. Pour faire de la notation un véritable outil d'évaluation, le décret du 29 avril 2002 conditionne la rapidité de l'avancement à la progression de la note et non plus sa valeur absolue. Avec obligation pour les administrations de ne pas récompenser chaque année plus de 20 % de leur effectif.

Le prérapport tire de tout cela un bilan positif : quatre ans après, tous les ministères, hors Education nationale, ont mené plusieurs campagnes de notation. « *Moins de 5 %* » des 630.000 agents concernés (les enseignants ne sont pas concernés) sont restés en dehors. En outre, « *11 administrations sur 13 (...) ont déployé le dispositif d'entretiens d'évaluation* ». Avec ce double système, l'administration française « *n'a pas à rougir des comparaisons étrangères ou de celles qui peuvent être faites avec les entreprises* », souligne le rapport d'étape. Mais la lourdeur des procédures dans la fonction publique a un coût, en temps et en argent, non négligeable (voir tableau). En outre, « *en focalisant la traduction de la reconnaissance*

professionnelle sur l'octroi de mesures d'ancienneté différenciées », la notation est « d'abord lue comme une compétition exacerbée entre les agents ».

« Aspect automatisé »

Pour y remédier, le prérapport préconise d'abroger la notation et son « *aspect automatisé* ». Ne subsisterait plus que l'entretien d'évaluation annuel avec le supérieur direct, comme dans de nombreuses entreprises du privé. Cet « *entretien professionnel* » pourrait aboutir au versement d'une prime (individuelle voire collective) ou à une réduction d'ancienneté, mais sans automaticité. S'y ajouterait un entretien de carrière, avec non pas le supérieur direct mais le supérieur de celui-ci ou bien un responsable de ressources humaines, portant sur les perspectives d'évolution de l'agent. Les experts préconisent de mettre en oeuvre une telle réforme « *en moins de trois ans* ».

LEÏLA DE COMARMOND